Annexes

Annexe 1 : Objectifs AAC 2025

Annexe 2 : Offre d'expertise

Annexe 3 : Volet 1 - Exemples de prestations

Annexe 4 : Territoires pour le déploiement de la mission de CRT

Annexe 5 : Volet 2 – Détail des prestations « socle » par domaine d'intervention

Annexe 6 : Dossier de candidature pour le déploiement de la mission de centre de ressource territorial à destination des personnes âgées en Région Ile-de-France

Annexe 1 : Objectifs AAC 2025

Sur le plan national, il est prévu le déploiement de 500 CRT d'ici 2030.

Au regard de la proportion des personnes âgées de plus de 75 ans (GIR 1 à 4 projeté à 2025), la mise en place de 62 CRT est prévue sur la Région Île-de-France.

38 porteurs de CRT ont été sélectionnés au titre des AAC 2023 et 2024.

L'AAC 2025 vise à retenir **13 CRT pour un déploiement au 1er janvier 2026**.

La répartition détaillée par département est mentionnée dans le tableau ci-dessous :

Département	Nombre de DAC par département	Répartition à terme des CRT	Nombre de lauréats retenus à ce jour	Nombre de CRT à sélectionner à terme	Nombre de lauréats prévisionnels en 2025
75	6	10	6	4	**2**
77	2	7	6	1	**1**
78	2	8	4	4	**2**
91	2	7	2	5	**2**
92	3	9	7	2	**2**
93	2	7	3	4	**2**
94	2	8	6	2	**1**
95	3	6	4	2	**1**
Total	**22**	**62**	**38**	**24**	**13**

Annexe 2 : Offre d'expertise

Institutionnels et financiers	ARS Conseil départemental Commune et intercommunalité
Filière de soins	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes L'appui soins palliatif territorial : l'équipe mobile de soins palliatifs (EMSP) L'appui gériatrique territorial (partie intégrante de la filière de soins gériatrique territoriale) et notamment les équipes mobiles gériatriques (EMG) Equipes mobiles d'hygiène (EMH) L'équipe mobile de psychiatrie du sujet âgé (EMPSA) Etablissements de santé (MCO/SMR/USLD/UCC) et notamment les hôpitaux de proximité Etablissements et services de santé mentale
Aide et soins à domicile	SAAD, SSIAD, SPASAD, SAD. L'hospitalisation à domicile (HAD) Equipe PRADO pour les personnes âgées Equipes spécialisées Alzheimer (ESA) Equipes spécialisées Maladies Neurodégénératives (ESMND) Equipe d'Appui en Adaptation et Réadaptation (EAAR) Equipes médico-sociales APA
Prévention de la perte d'autonomie	Associations Caisses et mutuelles Centres sur les aides techniques
Aide aux aidants	PFR du territoire Associations d'aide aux aidants Représentants du CVS Autres acteurs qui proposent du répit au domicile
Vie sociale et citoyenne	Associations dédiées
Professionnels libéraux	Médecin traitant Equipes de soins libérales (IDEL) Organisations d'exercice coordonnées : Equipes Soins Primaires, CPTS, MSP, centres de santé Pharmacies d'officine
Coordination locale	Dispositif d'appui à la coordination (DAC) : rassemble le dispositif MAIA, la plateforme territoriale d'appui (PTA), la coordination territoriale d'appui (CTA de PAERPA), des réseaux de santé et parfois le CLIC.
Autres établissements	Etablissements hébergeant des personnes âgées Résidences autonomie Porteurs des habitats inclusifs du territoire Résidences Services Séniors (RSS)

Annexe 3 : Volet 1 - Exemples de prestations proposées

Favoriser l'accès des personnes âgées aux soins et à la prévention	- Proposition d'actions de télésanté pour répondre aux besoins et améliorer le suivi des résidents - Accessibilité à des consultations avancées de professionnels de santé spécialisés ouvertes aux personnes âgées vivant à domicile, en résidence autonomie ou résidants d'autres établissements - Mise à disposition des temps de professionnels pour intervenir dans d'autres établissements - Organisation de consultations IDE de dépistage des fragilités et/ou de problématiques spécifiques - Organisation de campagnes de vaccination pour les personnes âgées du territoire, à domicile, au sein de l'EHPAD porteur ou partenaire ou d'autres établissements ainsi que pour leurs aidants - Ouverture d'actions de prévention collectives aux personnes âgées ne bénéficiant pas d'une prestation d'hébergement - Lutter contre les chutes des personnes âgées : déployer au moins une activité en lien avec le plan antichute des personnes âgées
Lutter contre l'isolement des personnes âgées et de leurs aidants	- Contribution au maintien du lien social - Partage des temps de repas - Mise en place d'activités culturelles, ludiques et sportives - Développement d'actions ayant pour objectif de renforcer les liens intergénérationnels - Apport d'un soutien aux aidants par des partenariats avec les PFR - Sensibilisation des aidants - Organisation d'échanges de pratiques entre aidants et professionnels
Contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles et au partage des bonnes pratiques	- Organisation d'actions d'information, de sensibilisation à destination des professionnels et des bénévoles - Organisation de campagnes de vaccination pour les professionnels intervenant auprès de personnes âgées

Annexe 4 : Territoires pour le déploiement de la mission de CRT

Dans le cadre du présent AAC, il est prévu le déploiement de **13 CRT au 1er janvier 2026** sur les 8 départements franciliens.

Le déploiement du volet 1 du CRT porte sur le territoire du DAC.

Le déploiement du volet 2, sur ce même territoire DAC, est nécessairement plus restreint afin de garantir une logique de proximité.

Le porteur de projet ne peut pas déployer le CRT sur deux DAC différents.

I - Cartographie des DAC en Île-de-France :

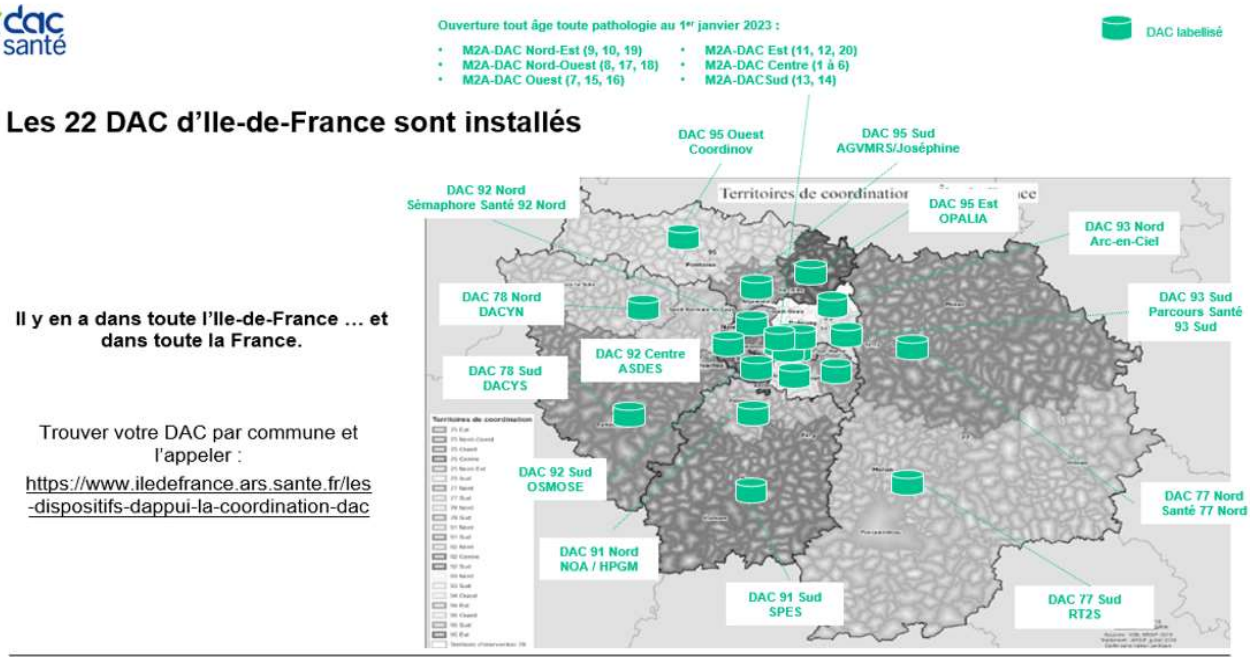

II - Cartographie des 38 porteurs de la mission de la CRT en Île-de-France sélectionnés au titre des AAC 2023 et 2024 :

https://santegraphie.fr/mviewer/?config=apps/crt.xml#

III - Nombre de CRT actuellement déployés par territoire DAC et ceux restant à déployer :

Département	Répartition à terme de CRT	Territoire DAC	Nombre total de CRT actuellement déployés	CRT restant à déployer
75	10	M2A DAC CENTRE	1	
		M2A DAC OUEST	0	
		M2A DAC NORD OUEST	2	
		M2A DAC NORD EST	1	
		M2A DAC EST	1	
		M2A DAC SUD	1	
		Sous-total	6	4
77	7	DAC NORD	4	
		DAC SUD	2	
		Sous-total	6	1
78	8	DAC NORD	2	
		DAC SUD	2	
		Sous-total	4	4
91	7	DAC NORD	1	
		DAC SUD	1	
		Sous-total	2	5
92	9	DAC NORD	4	
		DAC CENTRE	0	
		DAC SUD	3	
		Sous-total	7	2
93	7	DAC NORD	1	
		DAC SUD	2	
		Sous-total	3	4
94	8	DAC EST	4	
		DAC OUEST	2	
		Sous-total	6	2
95	6	DAC EST	1	
		DAC OUEST	1	
		DAC SUD	2	
		Sous-total	4	2
	62		**38**	**24**

IV : Territoire d'intervention du CRT

Le candidat doit déposer un projet en cohérence avec le déploiement des CRT sélectionnés au titre des AAC 2023 et 2024 ; une collaboration entre porteurs de CRT et les candidats est donc nécessaire pour optimiser la mise en œuvre des deux volets du CRT, leur visibilité et la communication sur le territoire. Les actions proposées par le candidat doivent intervenir notamment en complémentarité avec celles déjà mises en œuvre.

A. **Volet 1** :

Au titre du volet 1, les actions des porteurs de CRT doivent couvrir l'intégralité du territoire DAC. Afin d'éviter qu'une prestation soit proposée de manière identique par différents porteurs de CRT sur un même périmètre d'intervention, il est préconisé que ceux-ci collaborent pour déployer une action commune. Une mutualisation du financement de cette action commune entre porteurs de CRT peut alors être envisagée.

B. **Volet 2** :

Le territoire de déploiement du volet 2 porte sur une partie du territoire DAC afin de garantir une logique de proximité entre le CRT et le bénéficiaire.

Afin de permettre aux candidats porteurs de projets de disposer d'une vision globale de la couverture actuelle par territoire DAC au titre du volet 2, vous trouverez ci-dessous les territoires couverts et ceux non couverts.

Le territoire de déploiement du volet 2 du CRT portant sur une partie du territoire DAC, les candidats sont invités à mentionner dans leur dossier de candidature les territoires qu'ils envisagent de couvrir. Pour ce faire, il convient d'élaborer un projet en ciblant les territoires non couverts tels qu'indiqués ci-dessous. Une concertation entre porteurs de CRT et candidats peut, sur certains territoires, s'avérer utile pour déterminer leurs territoires d'intervention respectifs.

75 : Objectif AAC 2025 : 2 CRT à sélectionner

Territoires intégralement couverts :

- DAC CENTRE
- DAC NORD-OUEST

Territoires couverts :

- DAC NORD-EST (9ème, 10ème et 19ème arrondissements)

CRT porté par l'EHPAD HEROLD (CAVSP)

- DAC EST (11ème, 12ème et 20ème arrondissements)

CRT porté par l'EHPAD BASTILLE (VYV3 Île-de-France)

- DAC SUD (13ème, 14ème arrondissements)

CRT porté par l'EHPAD ACPPA PEAN (ACPPA)

Territoire non couvert :

- DAC OUEST (7ème, 15ème et 16ème arrondissements)

Les candidats peuvent déposer un projet de CRT sur les territoires ci-après :

- DAC NORD-EST (9ème, 10ème et 19ème arrondissements)
- DAC EST (11ème, 12ème et 20ème arrondissements)
- DAC SUD (13ème, 14ème arrondissements)
- DAC OUEST (7ème, 15ème et 16ème arrondissements)

<u>77</u> : Objectif AAC 2025 : 1 CRT à sélectionner sur le DAC SUD

Les communes d'intervention des CRT sont susceptibles d'évoluer dans le cadre d'un groupe de travail départemental en vue de définir les territoires de chacun d'eux.

<u>Territoires couverts sur le DAC SUD :</u>
CRT porté par le SSIAD MORMANT ET ALENTOURS (ASSOC. DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE) : Andrezel, Argentières, Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Beauvoir, Blandy, Bombon, Bréau, Champdeuil, Champeaux, Châtillon-la-Borde, Chaumes-en-Brie, Clos Fontaine, Coubert, Courquetaine, Courtomer, Crisenoy, Fontenailles, Fouju, Grandpuits-Bailly-Carrois, Guignes, La Chapelle-Gauthier, Le Châtelet-en-Brie, Les Écrennes, Limoges-Fourches, Lissy, Moisenay, Mormant, Ozouer-le-Voulgis, Quiers, Saint-Méry, Saint-Ouen-en-Brie, Sivry-Courtry, Soignolles-en-Brie, Solers, Verneuil-l'Étang, Yèbles.

CRT porté par l'EHPAD ROSA GALLICA (CENTRE HOSPITALIER LEON BINET PROVINS) : Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Augers-en-Brie, Baby, Balloy, Bannost-Villegagnon, Bazoches-lès-Bray, Beauchery-Saint-Martin, Beton-Bazoches, Bezalles, Boisdon, Bray-sur-Seine, Cerneux, Cessoy-en-Montois, Chalautre-la-Grande, Chalautre-la-Petite, Chalmaison, Champcenest, Châteaubleau, Châtenay-sur-Seine, Chenoise-Cucharmoy, Courchamp, Courtacon, Coutençon, Donnemarie-Dontilly, Égligny, Everly, Fontaine-Fourches, Fontains, Frétoy, Gastins, Gouaix, Gravon, Grisy-sur-Seine, Gurcy-le-Châtel, Hermé, Jaulnes, Jouy-le-Châtel, Jutigny, La Chapelle-Rablais, La Chapelle-Saint-Sulpice, La Croix-en-Brie, La Tombe, Léchelle, Les Marêts, Les Ormes-sur-Voulzie, Lizines, Longueville, Louan-Villegruis-Fontaine, Luisetaines, Maison-Rouge, Meigneux, Melz-sur-Seine, Mons-en-Montois, Montceaux-lès-Provins, Montigny-le-Guesdier, Montigny-Lencoup, Mortery, Mousseaux-lès-Bray, Mouy-sur-Seine, Nangis, Noyen-sur-Seine, Paroy, Passy-sur-Seine, Poigny, Provins, Rampillon, Rouilly, Rupéreux, Saint-Brice, Sainte-Colombe, Saint-Hilliers, Saint-Just-en-Brie, Saint-Loup-de-Naud, Saint-Martin-du-Boschet, Saint-Sauveur-lès-Bray, Sancy-lès-Provins, Savins, Sigy, Sognolles-en-Montois, Soisy-Bouy, Sourdun, Thénisy, Vanvillé, Vieux-Champagne, Villenauxe-la-Petite, Villeneuve-les-Bordes, Villiers-Saint-Georges, Villiers-sur-Seine, Villuis, Vimpelles, Voulton, Vulaines-lès-Provins.

<u>Territoires non couverts sur le DAC SUD :</u>
Achères-la-Forêt, Amponvillez, Arbonne-la-Forêt, Arville, Aufferville, Avon, Bagneaux-sur-Loing, Barbey, Barbizon, Beaumont-du-Gâtinais, Blennes, Bois-le-Roi, Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Boissy-aux-Cailles, Bougligny, Boulancourt, Bourron-Marlotte, Bransles, Brie-Comte-Robert, Burcy, Buthiers, Cannes-Écluse, Cély, Cesson, Chailly-en-Bière, Chaintreaux, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Château-Landon, Châtenoy, Chenou, Chevrainvilliers, Chevry-en-Sereine, Combs-la-Ville, Courcelles-en-Bassée, Dammarie-les-Lys, Darvault, Diant, Dormelles, Échouboulains, Égreville, Esmans, Évry-Grégy-sur-Yerre, Faÿ-lès-Nemours, Féricy, Flagy, Fleury-en-Bière, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Forges, Fromont, Garentreville, Gironville, Grez-sur-Loing, Grisy-Suisnes, Guercheville, Héricy, Ichy, La Brosse-Montceaux, La Chapelle-la-Reine, La Genevraye, La Grande-Paroisse, La Madeleine-sur-Loing, La Rochette, Larchant, Laval-en-Brie, Le Mée-sur-Seine, Le Vaudoué, Lieusaint, Livry-sur-Seine, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Machault, Maincy, Maisoncelles-en-Gâtinais, Marolles-sur-Seine, Melun, Misy-sur-Yonne, Moissy-Cramayel, Mondreville, Montcourt-Fromonville, Montereau-Fault-Yonne, Montereau-sur-le-Jard, Montigny-sur-Loing, Montmachoux, Moret-Loing-et-Orvanne, Nandy, Nanteau-sur-Essonne, Nanteau-sur-Lunain, Nemours, Noisy-Rudignon, Noisy-sur-École, Nonville, Obsonville, Ormesson, Paley, Pamfou, Perthes, Poligny, Pringy, Réau, Recloses, Remauville, Rubelles, Rumont, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Germain-Laval, Saint-Germain-Laxis, Saint-Germain-sur-École, Saint-Mammès, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Pierre-lès-Nemours, Saint-Sauveur-sur-École, Salins, Samois-sur-Seine, Samoreau, Savigny-le-Temple, Seine-Port, Servon, Souppes sur Loing, Thomery, Thoury-Férottes, Tousson, Treuzy-Levelay, Ury, Valence-en-Brie, Varennes-sur-Seine, Vaux sur Lunain, Vaux-le-Pénil, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Vert-Saint-Denis,

Villebéon, Villecerf, Villemaréchal, Villemer, Ville-Saint-Jacques, Villiers sous Grez, Villiers-en-Bière, Voisenon, Voulx, Vulaines-sur-Seine.

78 : Objectif AAC 2025 : 2 CRT à sélectionner

Territoire à couvrir en priorité : DAC SUD

Territoires couverts :

- DAC NORD

CRT porté par l'EHPAD PÔLE GERONTOLOGIQUE (FONDATION LEOPOLD BELLAN) : Arnouville-lès-Mantes, Auffreville-Brasseuil, Bennecourt, Blaru, Boinville-en-Mantois, Boissy-Mauvoisin, Bonnières-sur-Seine, Breuil-Bois-Robert, Bréval, Buchelay, Chaufour-lès-Bonnières, Cravent, Drocourt, Épône, Favrieux, Flacourt, Follainville-Dennemont, Fontenay-Mauvoisin, Fontenay-Saint-Père, Freneuse, Gargenville, Gommecourt, Goussonville, Guernes, Guerville, Guitrancourt, Hargeville, Issou, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, Limay, Limetz-Villez, Lommoye, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Ménerville, Méricourt, Mézières-sur-Seine, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, Neauphlette, Perdreauville, Porcheville, Rolleboise, Rosay, Rosny-sur-Seine, Sailly, Saint-Illiers-la-Ville, Saint-Illiers-le-Bois, Saint-Martin-la-Garenne, Soindres, Le Tertre-Saint-Denis, Vert, La Villeneuve-en-Chevrie, Villette.

CRT porté par l'EHPAD RICHARD : Achères, Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Maurecourt, Poissy.

CRT porté par l'EHPAD LA MESANGERIE (FONDATION PARTAGE ET VIE) : Andelu, Aulnay-sur-Mauldre, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, La Falaise, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville, Nézel, Saint-Nom-la-Bretèche.

- DAC SUD

CRT porté par l'EHPAD LEPINE VERSAILLES (SCIC SOLIDARITE VERSAILLES GRAND AGE) : Bailly, Bois-d'Arcy Bougival, Buc, La Celle-Saint-Cloud, Châteaufort, Le Chesnay-Rocquencourt, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-Le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Viroflay.

CRT porté par l'EHPAD LA MESANGERIE (FONDATION PARTAGE ET VIE) : Auteuil-Le-Roi, Autouillet, Béhoust, Beynes, Boissy-Sans-Avoir, Flexanville, Gallius, Garancières, Goupillières, Grosrouvre, Jouars-Pontchartrain, La-Queue-Lez-Yvelines, Marcq, Mareil-le-Guyon, Méré, Millemont, Montfort-l'Amaury, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, Plaisir, Saint-Germain-De-La-Grange, Saint-Rémy-l'Honoré, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Thoiry, Le Tremblay-Sur-Mauldre, Vicq, Villiers-Le-Mahieu, Villiers-Saint-Frédéric.

CRT porté par l'EHPAD PÔLE GERONTOLOGIQUE (FONDATION LEOPOLD BELLAN) : Boinvilliers

Territoires non couverts :

- DAC NORD : Aigremont, Les Alluets-le-Roi , Aubergenville , Bouafle, Brueil-en-Vexin , Carrières-sur-Seine , Chambourcy , Chapet, Chatou, Croissy-sur-Seine , Ecquevilly , L'Étang-la-Ville , Évecquemont ,Flins-sur-Seine, Fourqueux, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt , Houilles , Jambville , Jeufosse, Juziers, Lainville-en-Vexin , Louveciennes , Maisons-Laffitte, Mareil-Marly , Marly-le-Roi, Médan, Le Mesnil-le-Roi , Meulan-en-Yvelines , Mézy-sur-Seine , Montalet-le-Bois , Montesson , Morainvilliers , Les Mureaux , Oinville-sur-Montcient , Orgeval, Le Pecq , Le Port-Marly , Port-Villez , Saint-Germain-en-Laye , Sartrouville, Tessancourt-sur-Aubette , Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine , Verneuil-sur-Seine , Vernouillet, Le Vésinet, Villennes-sur-Seine

- DAC SUD : Ablis, Adainville, Allainville-aux-Bois, Auffargis, Bazainville, Bazoches-Sur-Guyonne, Boinville-le-Gaillard, Boissets, Boissière-Ecole (La), Bonnelles, Bourdonné, Bréviaires (Les), Bullion, Celle-les-Bordes (La), Cernay-la-Ville, Chevreuse, Choisel, Civry-La-Forêt, Clairefontaine-en-Yvelines, Clayes-sous-Bois (Les), Coignières, Condé-Sur-Vesgre, Courgent, Dammartin-En-Serve, Dampierre-En-Yvelines, Dannemarie, Elancourt, Emancé, Essarts-le-Roi (Les), Flins-Neuve-Eglise, Gambais, Gambaiseuil, Gazeran, Grandchamp, Gressey, Guyancourt, Hauteville (La), Hermeray, Houdan, Lévis-Saint-Nom, Longnes, Longvilliers, Magny-les-Hameaux, Maulette, Maurepas, Mesnil-Saint-Denis (Le), Mesnuls (Les), Milon-La-Chapelle, Mittainville, Mondreville, Montchauvet, Montigny-le-Bretonneux, Mulcent, Orcemont, Orgerus, Orphin, Orsonville, Orvilliers, Osmoy, Paray-Douaville, Perray-en-Yvelines (Le), Poigny-la-Forêt, Ponthévrard, Prunay-Le-Temple, Prunay-en-Yvelines, Raizeux, Rambouillet, Richebourg, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Forget, Saint-Hilarion, Saint-Lambert, Saint-Leger-en-Yvelines, Saint-Martin-de Bréthencourt, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Sainte-Mesme, Senlisse, Septeuil, Sonchamp, Tacoignières, Tartre-Gaudran (Le), Tilly, Trappes, Verrière (La), Vieille-Eglise-en-Yvelines, Villepreux, Voisins-le-Bretonneux

<u>91</u> : Objectif AAC 2025 : 2 CRT à sélectionner

<u>Territoires couverts :</u>

- DAC NORD

CRT porté par l'EHPAD ASPHODIA (LNA SANTE) : Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne Draveil, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Varennes-Jarcy, Vigneux-sur-Seine, Yerres

- DAC SUD

CRT porté par l'EHPAD JARDINS DE SERENA (KORIAN) : Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Blandy, Boigneville, Bois-Herpin, Boissy-le-Cutté, Bondoufle, Boutigny-sur-Essonne, Bouray-sur-Juine, Bouville, Brétigny-sur-Orge, Brouy, Buno-Bonnevaux, Cerny, Champcueil, Champmotteux, Chevannes, Corbeil-Essonnes, Courances, Courdimanche-sur-Essonne, D'Huison-Longueville, Dannemois, Echarcon, Etiolles, Evry-Courcouronnes, Fleury-Mérogis, Fontenay-le-Vicomte, Gironville-sur-Essonne, Guibeville, Guigneville-sur-Essonne, Itteville, La-Ferté-Alais, Le-Coudray-Montceaux, Le-Plessis-Pâté, Leudeville, Lisses, Maisse, Marolles-en-Hurepoix, Mennecy, Mespuits, Milly-la-Forêt, Moigny-sur-Ecole, Mondeville, Morsang-sur-Seine, Nainville-les-Roches, Oncy-sur-Ecole, Ormoy, Orveau, Prunay-sur-Essonne, Puiselet-le-Marais, Ris-Orangis, Roinvilliers, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Pierre-du-Perray, Saint-Vrain, Saintry-sur-Seine, Soisy-sur-Ecole, Soisy-sur-Seine, Tigery, Valpuiseaux, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, Videlles, Villabé, Villeneuve-sur-Auvers

<u>Territoires non couverts :</u>

- DAC NORD : Athis-Mons, Ballainvilliers, Bièvres, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Grigny, Igny, Juvisy-sur-Orge, La-Ville-du-Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Longpont-sur-Orge, Marcoussis, Massy, Montlhéry, Morangis, Nozay, Orsay, Palaiseau, Paray-Vieille-Poste, Saclay, Saint Aubin, Saulx-les-Chartreux, Savigny-sur-Orge, Vauhallan, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villiers-le-Bâcle, Villejust, Viry-Châtillon, Wissous

- DAC SUD : Abbeville-la-Rivière, Angerville, Angervilliers, Arpajon, Arrancourt, Authon-la-Plaine, Auvers-St-Georges, Avrainville, Boissy-la-Rivière, Boissy-le-Sec, Boissy-sous-St-Yon, Boullay-les-Troux, Boutervilliers, Breuillet, Breux-Jouy, Brières-les-Scellés, Briis-sous-Forges, Bruyères-le-Châtel, Chalo-St-Mars, Chalou-Moulineux, Chamarande, Chatignonville, Chauffour-lès-Etréchy, Cheptainville, Congerville-Thionville, Corbreuse, Courson-Monteloup, Dourdan, Egly, Etampes, Etréchy, Fontaine-la-Rivière, Fontenay-lès-Briis, Forges-les-Bains,

Gometz-la-Ville, Guillerval, Janville-sur-Juine, Janvry, La Forêt-le-Roi, La Forêt-Ste-Croix, La Norville, Lardy, Le Mérévillois, Le Val-St-Germain, Les Granges-le-Roi, Les Molières, Leuville-sur-Orge, Limours, Marolles-en-Beauce, Mauchamps, Mérobert, Monnerville, Morsang-sur-Orge, Ollainville, Pecqueuse, Plessis-St-Benoist, Pussay, Richarville, Saclas, Sermaise, Souzy-la-Briche, St-Chéron, St-Cyr-la-Rivière, St-Cyr-sous-Dourdan, St-Escobille, St-Germain-lès-Arpajon, St-Germain-lès-Corbeil, St-Hilaire, St-Jean-de-Beauregard, St-Maurice-Montcouronne, St-Sulpice-de-Favières, St-Yon, Torfou, Vaugrigneuse, Villeconin, Villemoisson-sur-Orge, Villiers-sur-Orge

92 : Objectif AAC 2025 : 2 CRT à sélectionner sur le DAC CENTRE

Territoires intégralement couverts :

- DAC NORD
- DAC SUD

Territoire non couvert :

- DAC CENTRE : Rueil-Malmaison, Suresnes, Garches, Vaucresson, Ville-d'Avray, Chaville, Sèvres, Saint-Cloud, Boulogne-Billancourt.

93 : Objectif AAC 2025 : 2 CRT à sélectionner

Territoires couverts :

- DAC NORD :

CRT porté par l'EHPAD CONSTANCE MAZIER (MAISON DE RETRAITE COMMUNALE) : Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Saint-Denis et sa commune déléguée Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains et Villetaneuse

- DAC SUD :

CRT porté par l'EHPAD SAINT-JOSEPH (HABITAT & HUMANISME SOIN) : Noisy le Grand, Gournay-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne et Villemomble
CRT porté par l'EHPAD EMILE GERARD : Livry-Gargan, Vaujours, Coubron, Clichy-sous-Bois

Territoires non couverts :

- DAC NORD : Sevran, Aulnay, Villepinte, Tremblay en France
- DAC NORD (CENTRE) : Dugny, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Drancy
- DAC SUD (CENTRE) : Rosny-sous-Bois, Bondy, Noisy-le-Sec, Les Pavillons-sous-Bois
- DAC SUD (OUEST) : Les Lilas, Romainville, Noisy-le-Sec, Montreuil

Les candidats doivent couvrir l'ensemble des communes du DAC ciblé et en faire mention dans leur dossier de candidature.

94 : Objectif AAC 2025 : 1 CRT à sélectionner

Territoires couverts :

- DAC OUEST

CRT porté par l'EHPAD MAISON RETRAITE LE SACRE COEUR (ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT) : Arcueil, Cachan, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif, L'Haÿ-les-Roses

CRT porté par l'EHPAD LA RESIDENCE LES PASTOUREAUX (EMEIS) : Ablon-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Orly, Valenton, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint Georges, Thiais

- DAC EST

CRT porté par le SSIAD COMPLEA (ASSOCIATION COMPLEA SOINS INFIRMIERS) : Champigny-sur-Marne, Maisons-Alfort, Saint-Maur-des-Fossés

CRT porté par le SSIAD DE FONTENAY – EMSA (GCSMS LES EHPAD PUBLICS VAL MARNE) : Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, Saint-Mandé, Vincennes

CRT porté par l'EHPAD FONDATION FAVIER VAL DE MARNE (FONDATION FAVIER) : Bry-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Noiseau, Ormesson-sur-Marne, Le Plessis-Trévise, La Queue-en-Brie, Villiers-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne

CRT porté par le SSIAD DOMICILE ET SERVICES (GROUPE ABCD) : Boissy-Saint-Léger, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes, Limeil-Brévannes, Bonneuil-sur-Marne

Territoires non couverts :
- DAC OUEST : Ivry-sur-Seine, Chevilly-Larue, Vitry-sur-Seine, Rungis, Fresnes
- DAC EST : Alfortville, Créteil, Charenton-le-Pont, Joinville-le-Pont, Saint-Maurice

Les candidats doivent couvrir l'ensemble des communes du DAC ciblé et en faire mention dans leur dossier de candidature.

95 : Objectif AAC 2025 : 1 CRT à sélectionner

Territoire intégralement couvert :
- DAC SUD

Territoires couverts :
- DAC EST :

CRT porté par l'EHPAD DONATION BRIERE (MGEN) : Arnouville, Attainville, Bellefontaine, Bonneuil-en-France, Bouqueval, Châtenay-en-France, Chaumontel, Chennevières-lès-Louvres, Écouen, Épiais-lès-Louvres, Epinay-Champlâtreux, Ézanville, Fontenay-en-Parisis, Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Jagny sous-Bois, Lassy, Louvres, Luzarches, Mareil-en-France, Marly-la-Ville, Le Mesnil-Aubry, Le Plessis-Gassot, Le Plessis-Luzarches, Puiseux-en-France, Roissy-en-France, Saint-Witz, Sarcelles, Survilliers, Le Thillay, Vaudherland, Vémars, Villeron, Villiers-le-Bel, Villiers-le-Sec.

- DAC OUEST :

CRT porté par l'EHPAD CH L'ISLE ADAM (FONDATION CHANTEPIE MANCIER) : Auvers-sur-Oise, Baillet-en-France, Béthemont-la-Forêt, Bernes-sur-Oise, Bruyères sur Oise, Butry, Champagne, Chauvry, Frouville, Hérouville, Labbeville, L'Isle-Adam, Maffliers, Mériel, Montsoult, Mours, Nesles-la-Vallée, Nointel, Parmain, Persan, Presles, Ronquerolles, Valmondois, Villers-Adam.

Territoires non couverts :
- DAC EST : Saint-Witz, Le Mesnil Aubry, Ecouen, Roissy en France, Le Thillay
- DAC OUEST : Neuilly-en-Vexin, Neuville-sur-Oise, Noisy-sur-Oise, Nucourt, Omerville, Osny, Pierrelaye, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Sagy, Saint -Clair-sur Epte, Saint-Cyr-En-Arthies, Saint Gervais, Saint-Martin-du-Tertre, Saint-Ouen-l'Aumône, Santeuil, Seraincourt, Seugy, Théméricourt, Theuville, Us, Vallangoujard, Vauréal, Vétheuil, Viarmes, Vienne en Arthies, Vigny, Villaines-sous-Bois, Villiers-en-Arthies, Wy-Dit-Joly-Village, Ableiges, Aincourt, Ambleville, Amenucourt, Arronville, Arthies, Asnières-sur-Oise, Avernes, Banthelu, Beaumont-sur-Oise, Belloy-en-France, Berville, Boisemont, Boissy-l'Aillerie, Bray et lû, Bréançon, Brignancourt, Cergy, Charmont, Chars, Chaussy, Chérence, Cléry en vexin, Commeny, Condécourt, Cormeilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Courdimanche,

Ennery, Épiais-Rhus, Eragny-sur-Oise, Frémainville, Frémécourt, Gadancourt, Genainville, Génicourt, Gouzangrez, Grisy-les-Plâtres, Guiry en vexin, Haravilliers, Haute isle, Hédouville, Hodent, Jouy-le-Moutier, Labbeville, La chapelle en Vexin, La Roche-Guyon, Le Bellay-en Vexin, Le Heaulme, Le Perchay, Livilliers, Longuesse, Magny-en-vexin, Marines, Maudétour en Vexin, Menouville, Menucourt, Montgeroult, Montreuil sur Epte, Moussy, Nerville-la-Forêt

Annexe 5 : Volet 2 – Détail des prestations « socle » par domaine d'intervention

Sécurisation du domicile et adaptation du logement	- Adaptation du domicile sur préconisations d'un ergothérapeute : évaluation des besoins et aide aux démarches nécessaires aux aménagements constitués d'aides techniques, technologiques, domotiques dont des dispositifs de télésanté et de liaison numérique – un pack domotique (2) peut être proposé. - Mise en place d'un dispositif de téléassistance 24h/24 et 7j/7 au sens de téléalarme reposant sur la levée de doute et faisant le lien avec l'astreinte soignante de l'accompagnement renforcé (selon le libre choix du bénéficiaire) - la solution doit être supérieure à une téléassistance classique en regard des objectifs du dispositif et de la population accompagnée. Il peut s'agir d'un système de téléassistance 24h/24 et 7j/7, par visio-assistance avec tablette connectée à l'astreinte de nuit par exemple.
Gestion des situations d'urgence ou de crise	- Mise à disposition d'une solution d'accueil d'urgence dans un EHPAD du territoire : 24h/24 dans la mesure du possible, sur une place HT-SH ou HTU pour limiter le reste à charge. - Organisation d'interventions à domicile par un professionnel de santé d'astreinte de nuit (IDE / aides-soignants / assistants de soins en gérontologie) de façon graduée et en réponse aux besoins ponctuels (en complément des gardes itinérantes de nuit financées par l'APA). => ces interventions peuvent être proposées en dehors des situations d'urgence pour répondre à des besoins spécifiques (troubles cognitifs, MND).
Coordination renforcée	- Coordination renforcée des différents intervenants au domicile du bénéficiaire au-delà des volets soins et accompagnement via le suivi consolidé du plan d'accompagnement : assurer le partage de l'information et le maintien du lien entre les intervenants salariés, prestataires, le médecin traitant, les professionnels paramédicaux de ville et les aidants au moyen d'outils adaptés (SI, MSS, cahier de liaison numérique, PPCS...). - Mise en place d'interventions complémentaires de professionnels (psychologue, diététicien, psychomotricien) en réponse aux besoins ponctuels. - Mise en place d'actions de détection / surveillance des facteurs de risque : chute, dénutrition, troubles cognitifs – ces actions participent au suivi gériatrique du bénéficiaire et peuvent donner lieu à des orientations vers des structures et ressources adaptées. - Organiser les transitions hôpital / ville / domicile. - Assistance à la réalisation de téléconsultation médicale.
Continuité du projet de vie / lutte contre l'isolement	- Suivi des parcours de vie et actions de promotion de la santé : mise en place d'actions d'éducation thérapeutique du patient, d'activités de prévention. - Activités favorisant la vie sociale du bénéficiaire, de loisirs / lutte contre l'isolement et la fracture numérique. - Gestion des transports liés aux prestations de soins, à la participation à la vie sociale. - Aide aux démarches administratives d'accès aux droits, aux soins...
Soutien de l'aidant	- Organisation d'un partage d'information régulier avec l'aidant du bénéficiaire. - Orientation vers des solutions de répit et d'accompagnement souple pour les proches aidants en articulation avec la PFR du territoire qui propose une orientation vers des solutions d'accueil séquentiel (jour-nuit-soirée), de répit en dehors et au domicile => l'équipe d'accompagnement renforcé peut proposer un soutien psychologique ponctuel de l'aidant ainsi que des formations/sensibilisations.

Annexe 6 : Dossier de candidature

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Île-de-France

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour le déploiement de la mission de centres de ressources territoriaux à destination des personnes âgées en Région Île-de-France

Autorité responsable de l'appel à candidatures :

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

13 rue du Landy

Le Curve

93200 Saint-Denis

Date de publication de l'avis de l'appel à candidatures : 14 mai 2025

Date de limite de dépôt des candidatures : 30 août 2025

Pour toute question : ars-idf-aap-medicosocial-pa@ars.sante.fr

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre un dossier de candidature précis et concis ; celui-ci devra notamment mentionner les informations prévues à l'article « VI. Procédure de l'appel à candidatures » du cahier des charges.

I. PRÉSENTATION DU DEMANDEUR

1.1. IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Nom de la structure du porteur :

Commune d'implantation :

N° FINESS géographique : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I
N° FINESS juridique : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I

N° SIRET : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I
Code APE :

Adresse :
Code postal :
Commune :

Adresse de correspondance, si différente :
Code postal :
Commune :

Téléphone :

Courriel :

1.2. IDENTIFICATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL DU PORTEUR

Prénom :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

1.3. RESPONSABLE DU PROJET (si différente du représentant légal)

Prénom :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

II. ETAT DES LIEUX

2.1. PRESENTATION ET EXPERIENCE DU PORTEUR, CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DU PUBLIC CIBLE

2.2. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS, DES PORTEURS DE CRT SUR SON TERRITOIRE DAC, DES SERVICES ET DE L'OFFRE

2.3. IDENTIFICATION DES ENJEUX ET DES BESOINS

III. PRÉSENTATION DU PROJET

3.1. LES OBJECTIFS DU PROJET ET LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Décrire notamment quelles sont vos motivations à réaliser ce projet et le périmètre d'intervention pour chaque volet du CRT ; Le candidats devra déployer la mission de CRT - au titre du volet 2 - sur des communes non couvertes à ce jour.

3.2. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

3.3. LE CHOIX DU MODELE ORGANISATIONNEL DU CRT

3.4. LA GOUVERNANCE DU CRT

3.5. LES OUTILS EXISTANTS DE PARTAGE D'INFORMATION ENTRE LES ACTEURS

3.6. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLES ET UN CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Décrire les différents jalons du projet, des rencontres nécessaires, des outils complémentaires à développer, des modifications de l'organisation interne, etc.

3.7. LE PLAN DE COMMUNICATION ET DE PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION DU DISPOSITIF AUX PARTENAIRES

IV. LE FONCTIONNEMENT DU CRT

4.1 DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT DU CRT

Détailler en particulier les actions prévues au volet 1 et au volet 2 (objectif, description de l'action, résultats attendus, territoire, calendrier et indicateurs de suivi), le modèle organisationnel du volet 2

4.2 PARTENARIATS EXISTANTS ET ENVISAGÉS DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF (dont articulation avec le DAC du territoire)

Décrire l'ensemble des partenariats par volet, leur animation, les rôles et des modalités de coopération entre professionnels, etc.

V. PIÈCES À JOINDRE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces permettant d'attester les modes de collaboration avec les organismes partenaires, les modalités des partenariats formalisés, de l'ancrage du porteur du projet dans le tissu national et/ou local.

- *Un budget prévisionnel ;*
- *Un relevé d'identité bancaire ;*
- *Les statuts signés et datés (pour les établissements sous statuts associatifs).*